



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Engins : Oise

Question écrite n° 50763

Texte de la question

M Andre Lajoinie alerte M le ministre delegue a l'industrie et au commerce exterieur sur la situation que connait l'entreprise Case Poclairn-France. Trois cents suppressions d'emplois sont annoncees a nouveau alors qu'au printemps dernier deja 800 emplois avaient ete supprimees. Plusieurs sites du groupe seraient concernees dont ceux de l'Oise : Le Plessis-Belleville, 191 licenciements ; Crepy-en-Valois, 57 licenciements ; Tracy-le-Mont, 10 licenciements. Cela n'est pas acceptable, surtout lorsque l'on connait les besoins pour notre pays en gros materiel de travaux publics et la reputation de la marque qui a ete le numero un mondial de la pelle hydraulique. Il faut tout de meme rappeler que la casse de cette entreprise a commence des 1976 lorsque les capitaux americains ont commence a penetrer chez Poclairn. C'est 6 000 emplois qui ont ete supprimees dans l'ensemble du groupe depuis cette date en 1986-1987. La gravite de la situation a entraine a juste titre des actions importantes avec la majorite des personnels et l'ensemble des syndicats comme a Crepy-en-Valois qui est la principale unite de production du groupe dans le departement de l'Oise. Ce nouveau plan de licenciements concernerait egalement d'autres sites du groupe, comme celui de Carvin qui serait menace. Il lui demande quelles mesures urgentes il entend prendre afin d'arreter ce processus de declin, et au contraire permettre le developpement necessaire de ce groupe.

Texte de la réponse

Reponse. - La societe francaise Case Poclairn, filiale du groupe americain Tenneco, est issue de la fusion en 1987 de Poclairn SA, de Case Poclairn et de Case IH (International Harvester). Apres avoir realise deux exercices satisfaisants en 1988 et 1989, cette societe connait actuellement des difficultes, en raison de la baisse sensible de la demande dans le secteur des materiels de travaux publics et du machinisme agricole. Ces difficultes se sont traduites par des pertes de 204 millions de francs en 1990 et 360 millions de francs pour le 1er semestre 1991 (pour un chiffre d'affaires de 2,9 milliards de francs). L'ensemble du groupe Case (26 000 personnes) est egalement confronte a des difficultes, qui se sont traduites par des pertes de 360 millions de dollars au 1er trimestre 1991 (pour un chiffre d'affaires de 2,6 milliards de dollars). Pour adapter les moyens de production a l'evolution de la demande (baisse de 20 p 100 du chiffre d'affaires), les dirigeants de la societe francaise ont annonce, en fevrier dernier, un plan de 631 suppressions d'emplois suivi d'un second plan, annonce le 25 octobre, portant sur 548 suppressions d'emplois (pour un effectif total de 5 178 personnes). Un plan social, en cours d'elaboration, prevoit notamment la conclusion d'une convention ASFNE, des allocations temporaires degressives, des conventions de conversion, une cellule de reclassement, des primes de demenagement, des aides a la creation d'entreprises, et enfin une convention de reinsertion des travailleurs immigrants dans leurs pays d'origine.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie Andr•](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50763

Rubrique : Batiment et travaux publics

Ministère interrogé : industrie et au commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et au commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4890